

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-67/SG/FP portant titularisation de moniteur d'enseignement spécial du cadre territorial de l'enseignement public du 1er degré

n° 74-67/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 janvier 1974

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1974

Date du numéro
25 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Les moniteurs d'enseignement spécial stagiaires ci-après désignés, déclarés admis aux épreuves du certificat d'aptitude pédagogique des moniteurs d'enseignement de l'arabe (régime territorial) — session 1973 — sont titularisés dans leurs fonctions et nommés moniteurs d'enseignement spécial de 2e classe – 1er échelon – pour compter des dates ci-après : Pour compter du 23 octobre 1973 — Abdoukarim Taleb Ahmed, avec ancienneté conservée de 1 an — Ibrahim Djama Arreh, avec ancienneté conservée de 1 an. — Mohamed Omar Farah, avec ancienneté conservée de 1 an. — Zeid Ali Ben Mouda, avec ancienneté conservée de 1 an. Pour compter du 2 janvier 1974 — Abdesselem Egue Boukoul, avec ancienneté conservée de 1 an. — Ahmed Omar Gouled, avec ancienneté conservée de 1 an.